

Le 26 Juin 2026

MVAC - Boîte N° 46
LE CHOIX-Citoyens pour une mort choisie
22 rue DEPARCIEUX, 75014 PARIS
www.choisirmafindevie.org

Madame la Députée, monsieur le Député.

Le 25 février 2026, **vous vous êtes abstenu(e)** lors du vote du texte de loi sur l'Aide à mourir.

L'abstention peut s'expliquer parfois par une hésitation sur la portée du texte, ou par une critique de tel ou tel point. **Nul ne dira que cette loi est parfaite**, mais nul ne peut nier qu'elle offre aux malades en impasse médicale, une possibilité d'échapper à des souffrances devenues inapaisables:

Cette loi ne vous impose rien. Les enquêtes d'opinion réalisées dans les pays qui ont déjà légiféré montrent qu'une large majorité de la population ne veut pas revenir en arrière, car **cette liberté de choix désangoisse**, même ceux qui n'y auront pas recours.

Alors, peut-on rester neutre, sachant que nous serons tous, un jour ou l'autre, confrontés à la maladie, à la mort ? Ce jour-là, il faudra bien choisir. Plus question d'abstention.

Il n'est pas rare que des défenseurs des seuls soins palliatifs réclament une aide à mourir lorsqu'ils sont confrontés à leur propre mort. Faut-il rappeler l'attitude de **madame Paulette Guinchard** qui défendit de son vivant les soins palliatifs et partit en Suisse demander l'aide qu'elle avait refusé aux autres.

D'autres personnalités, **comme messieurs Alain Juppé et Gérard Darmanin**, après s'être confrontés à l'agonie douloureuse d'un proche, ont pris position en faveur du projet de loi.

Si, au nom de la liberté républicaine, vous estimez que chacun a le droit de choisir sa fin de vie, alors, ne vous abstenes pas, **votez généreusement pour** les malades.

Nous comptons sur votre esprit de tolérance.

Veillez accepter, madame la Députée, monsieur le Député, nos respectueuses salutations.

Nathalie Andrews (Coprésidente)

Annie Wallet (Coprésidente)



Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)

